

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 17 décembre 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 octobre 2024

Réuni le mardi 17 décembre 2024, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY, Excusée
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE, Excusé
Virginie CAROLO, Excusée, pouvoir à L.LAHALLE
Catherine COUSIN,
Christophe DORE, Excusé
Pierre ESTORGES,
Christophe GAUDILLOT, Excusé, pouvoir à P.ESTORGES
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD, Excusé
Timothée HOUSSIN, Excusé
Lynda LAHALLE,
Pierre-Jean LEDUC, Excusé, pouvoir à A.REGNIER
Jean-Louis LOUVEL, Excusé, pouvoir à V.TELLIER
Laurent MARTING, Excusé
Alexandre MARTINI, Excusé
Catherine MEUNIER, Excusée
Hervé MORIN, Excusé, pouvoir à C.NOUVELOT
Oumou NIANG-FOUQUE, Excusée
Cédric NOUVELOT,
Audrey REGNIER,
Gilles SERGENT, Excusé, pouvoir à C.COUSIN
Valérie TELLIER,
Rodolphe THOMAS, Excusé, pouvoir à A.BOEUUF
Gilles TREUIL, Excusé
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, Excusée

Légalement convoqués le lundi 2 décembre 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 octobre 2024.

La Vice-Présidente

Sophie GAUGAIN

Acte rendu exécutoire le 23 décembre 2024 après transmission en Préfecture le 20 décembre 2024 et publication le 23 décembre 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr